

Image not found or type unknown



Passage frontière italienne et détention cocaïne

Par **agreg**, le **25/09/2008** à **01:14**

Bonjour,
Quel risque pr un ressortissant français majeur et sans aucun antécédent contrôlé avec 1gramme de coke (usage perso et récréatif) dans un train à destination de l'Italie?
Amende/Peine/Inscrption au casiern
Le risque est-il le même si le contrôle a lieu après le passage de la frontière?
y a-t-il une tolérance de la police française et italienne pr les faibles quantités?
Merci.

Par **citoyenalpha**, le **26/09/2008** à **17:43**

Bonjour
l'arrestation a eu lieu sur quel territoire?
Dans l'attente de vous lire